



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CONFEDERALE LEONARD DE VINCI
Séance du 05 octobre 2021

Délibération n° 2021-10-48

Le conseil d'administration de l'Université Confédérale Léonard de Vinci s'est réuni en séance plénière, sur convocation de l'administrateur provisoire, le 05 octobre 2021.

Vu le décret n° 2015-857 du 13 juillet 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'université et établissements « Université confédérale Léonard de Vinci ».

Point de l'ordre du jour Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 23 février 2021.

Le Conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 23 février 2021.

Nombre de membres constituant le conseil : 30 Quorum : 15 Présents : 8 Procurations : 10 Nombre de membres participants à la délibération : 18
Refus de participer au vote : 0 Abstentions : 0 Votes exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0

Fait à Chasseneuil du Poitou le : 20/10/2021

L'administrateur provisoire,

Transmise au recteur le : 20/10/2021

Loïc Vaillant

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE CONFEDERALE LEONARD DE VINCI

Réunion du 23 février 2021

Membres présents au conseil d'administration.

Administrateur provisoire : Loïc Vaillant

Collège n°1 : Laurent Brizzi - Serge Verdeyme - Gilbert Hénaff- Céline Meslier

Procuration : Christine Fernandez

Absent : Marc Bellenoue

Collège n°2 : Nicolas Genre

Procuration: Mariannig Hall

Absents : Anne Costa - Eric Esperet -Antoine Godbert

Collège n° 3 : Michel Reverchon-Billot représenté par Christophe Rabalard

Procurations : Gérard Blanchard - Christine Denis - Gilles Lasplacettes

Absents : Catherine de Colbert

Collège n° 4 : Martine Garcia

Procurations : Philippe Lagrange - François Seguin

Absents : Pascal Carato - Laure Favot-Laforge - Valérie Legros - Myriam Marcil - Christophe Sicot

Collège n° 5 : Sandrine Chevaller - Frédéric Stoebner

Procurations : Valérie Magliulo

Excusée : Anne Tranoy

Absents : Jean-Claude Ben

Collège n° 6 :

Absents : Pierrick Gautier - Félix Jamalian - Mathieu Manceau - Marion Sarrazin

Personnes invitées présentes :

Madame Klock-Fontanille, Présidente université de Limoges, Marie Gac, contrôleur budgétaire et légalité auprès du Recteur de l'académie de Poitiers ; Sylvette Vézien, agent comptable; Sylvaine Roi, responsable de la formation tout au long de la vie, déléguée générale de la ComUE par intérim; Caroline Bélan-Ménager, responsable des Stratégies des Relations Internationales de la ComUE ; Lahouari Amar, responsable des Partenariats, Valorisation et Entrepreneuriat de la ComUE ; Anthony Merlière, chargé de gestion administrative et financière de la ComUE.

Excusée : Virginie Laval, Présidente université de Poitiers

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1- Informations de l'Administrateur provisoire
- 2- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 12 novembre 2020 (pour vote)
- 3- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 24 novembre 2020 (pour vote)
- 4- Approbation du compte financier 2020 (pour vote)
- 5- Questions diverses

Nombre de membres constituant le conseil : 34

Quorum : 17

Présents : 10

Procurations : 6

1. Informations de l'Administrateur provisoire

- Quorum

L'Administrateur Provisoire débute la séance en rappelant que le conseil ne peut valablement délibérer sur le compte financier que si le quorum physique est atteint, c'est-à-dire, si la moitié au moins des administrateurs est présente à la séance par visioconférence.

Constatant que le quorum des présences physiques n'est pas atteint au début de la séance, le président propose une nouvelle date de réunion du Conseil d'administration afin d'approuver formellement le compte financier 2020 (point 4 à l'ordre du jour). En application des statuts, le Conseil d'administration sera alors fondé à délibérer, même en l'absence de quorum.

La date retenue est le 09 mars 2021 à 13h00.

M. Vaillant rappelle que le mandat de Président a pris fin le 31/12/2020. Il a été nommé Administrateur provisoire et sera amené à préparer les élections si la COMUE poursuit ses activités ou à accompagner la fin de la COMUE si les établissements membres prenaient cette décision.

Les administrateurs poursuivent leur mandat tant que de nouvelles élections n'ont pas eu lieu.

Les conseils d'administration des deux universités de Poitiers et de Limoges ont été renouvelés. Mme Kock – Fontanille, Présidente de l'université de Limoges, est présente à cette réunion. Mme Laval, Présidente de l'université de Poitiers, est excusée, retenue par une visite ministérielle.

L'Administrateur Provisoire indique que des échanges sont en cours entre les membres de la COMUE concernant la politique de site, afin de préparer les projets à présenter à la Dgesip et son équipe. Le rendez-vous pourrait se tenir fin mars au ministère si la situation sanitaire le permet.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 12 novembre 2020

Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune observation particulière.

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 12 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 24 novembre 2020

Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune observation particulière.

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 24 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

4. Avis sur le compte financier 2020

L'Administrateur indique que le compte financier est en ligne avec le budget rectificatif présenté au mois d'octobre.

- Les emplois

Au 31 décembre 2020, la COMUE emploie 22 agents, dont 14 titulaires, sur un plafond fixé à 22 emplois par la DGESEP en octobre 2019. Les dépenses de personnel ne sont pas retracées dans les comptes de la COMUE, l'établissement n'étant pas au régime RCE (responsabilités et compétences élargies).

- Les dépenses

Les dépenses (979 k€) sont essentiellement de dépenses de fonctionnement.

- Plus de la moitié (548 k€) représente des subventions de fonctionnement allouées pour le cofinancement d'équipements dans le cadre des appels à projets régionaux de recherche (175 k€), ainsi que pour les projets infrastructures numériques (300 k€), salle active STAPS Angoulême (20 k€) et salle Immersive COMUE (53 k€). Ces dépenses qui étaient fléchées en équipement dans le budget initial ont dû réglementairement être affectées au fonctionnement.
- Les autres dépenses de fonctionnement de la COMUE sont en baisse en raison de la pandémie depuis mars 2020. C'est notamment le cas pour les Écoles doctorales (103 k€), Pépité (97 k€), le numérique et les open badges (environ 18 k€) ainsi que pour le fonctionnement de la COMUE (101 k€ pour adhésions, abonnements, communication, frais de missions, etc.).

La COMUE a consacré 78 k€ à l'investissement : plateforme numérique BOAT, matériel informatique et équipement de bureau.

Enfin, 72 k€ ont été dépensés 2020 par l'Agence Aliénor Transfert qui dispose budget fléché et strictement dédié.

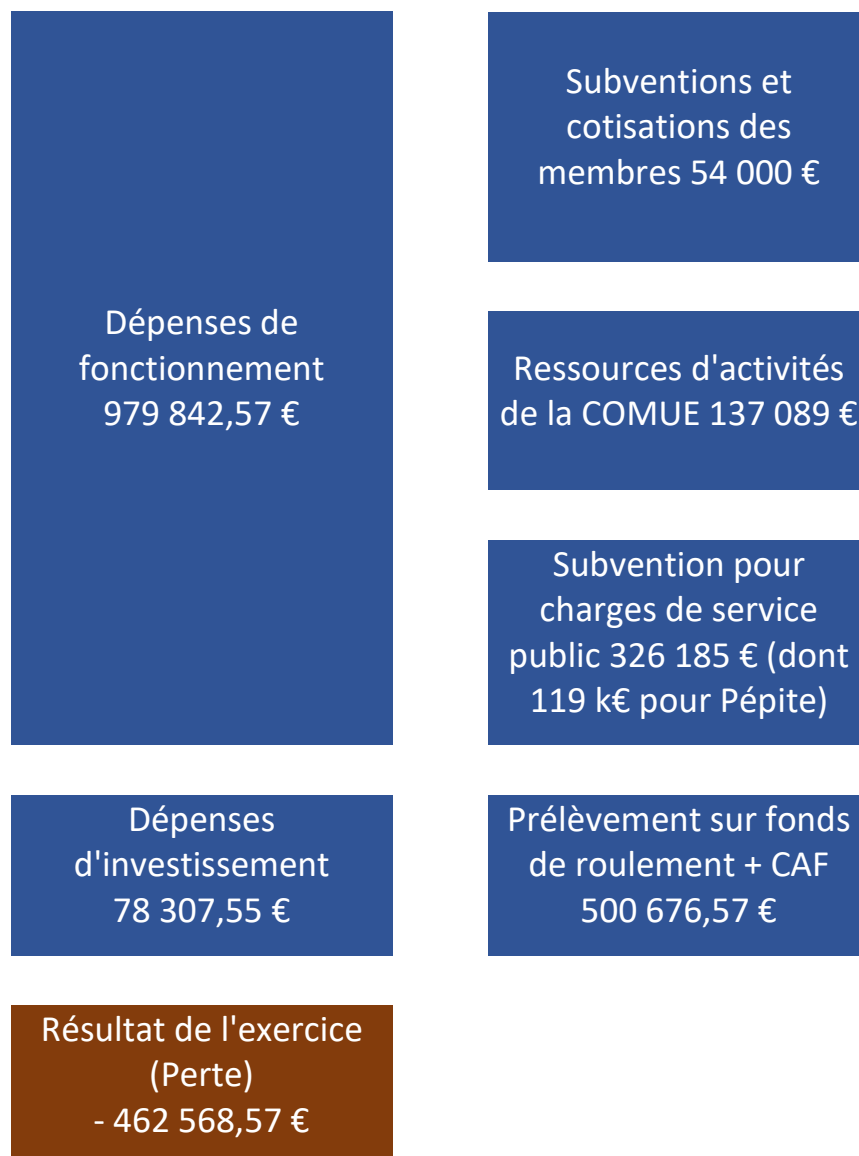
- Les recettes

Les recettes de la COMUE proviennent pour une part importante de la subvention pour charges de service public octroyée annuellement par le MESRI (208 k€) à laquelle s'ajoutent 119 k€ pour le projet Pépité, la cotisation des établissements membres (54 k€) et le produit de nos activités (137 k€).

- Les grands équilibres

- Pour la COMUE, tous les indicateurs sont bons, malgré le résultat négatif de - 462 568.57 €.
- Le fonds de roulement de la COMUE au 31 décembre 2020 s'élève à 187 669.92 €.
- La trésorerie s'établit en fin d'exercice à 974 571.50 €.

De manière synthétique, les opérations 2020 peuvent être retracées comme suit :



Mme l'agent comptable précise la présentation du compte financier et commente l'ensemble des tableaux envoyés aux administrateurs. Elle précise que le résultat de l'exercice, en déficit, n'est pas inquiétant. Après affectation du résultat, le montant du fonds de roulement s'élèvera à 187 k€ ce qui correspond à plus de 5 mois de fonctionnement.

En réponse à une remarque de M. Verdeyme concernant les dépenses de fonctionnement de l'agence Aliénor Transfert en 2020, M. Vaillant précise que la COMUE va recevoir la subvention d'un million d'€ de l'ANR pour l'expérimentation, après la signature de l'accord de consortium (en cours). Le versement interviendra en deux fois, d'abord 800 k€, puis après production du bilan financier sur les actions engagées, les 200 k€ restants); cela permettra de rembourser les frais de fonctionnement et les montants dus par la COMUE aux établissements membres qui ont avancé l'argent. Après transmission d'un bilan et avec l'accord du SGPI, l'expérimentation pourra être prolongée de deux ans, à compter de 2021, puis deux nouvelles années (en tout 5 ans).

Avis du Conseil d'administration sur le compte financier et l'affectation des réserves :

Le conseil d'administration émet un avis favorable sur le compte financier 2020 présenté par Madame l'agent comptable et sur l'affectation du résultat (- 319 189,14 €) aux réserves.

5. Questions diverses

La date du prochain Conseil d'administration est fixée au 09 mars 2021 à 13h en visioconférence.

Mme Chevalier demande si, au vu des résultats, il serait possible d'envisager une prime pour les personnels BIATSS de la COMUE.

L'administrateur provisoire indique que le CA a prévu cette possibilité dans la mesure où il a voté la possibilité de verser des primes aux personnels en cas de situation exceptionnelle. Cela permettra, selon l'évolution de la situation de la COMUE, d'aider les personnels.

Il précise que les administrateurs, seront informés de l'évolution de la COMUE et ce quelle que soit la suite, organisation des élections ou dissolution de l'établissement.

Il remercie les membres pour leur présence et le travail accompli.

Il informe les administrateurs du départ du DGS Christophe Chasseguet depuis le 1er février, Sylvaine ROI assurant ces fonctions dans la période actuelle.

Fin de la séance.